

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux décembre, les membres du conseil municipal de la commune de MONTALEMBERT, se sont réunis à vingt heures trente minutes dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 28 novembre 2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM GRASSWILL François (Maire et Président de séance), AUDOIN Fabrice, BARRAUD Stéphane, GAUVIN Alain, GRANDIN Bernard, SUDREAU Philippe et Mme PAIRAULT Stéphanie, DEPREZ Sabrina, PENASCAIS Sylvie.

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de présents : 09
Nombre de votants : 10

M. HARDY Eric a donné pouvoir à M. GRASSWILL François

Secrétaire de séance : M. GRANDIN.

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Bernard GRANDIN est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

La séance est ouverte à 20 h 40 et débute par la lecture du compte rendu du 21 octobre 2022 qui est approuvé par les membres présents. Le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose d'y ajouter 01 délibération ne figurant pas dans la convocation initiale. Le conseil municipal accepte cette modification à l'unanimité et passe à l'examen de la première délibération.

I – DELIBERATIONS

Délibération n° 01 : Décision modificative pour insuffisance de crédits au compte 6817.

Le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire d'approvisionner le compte 6817 afin de prendre en compte un impayé de la salle des fêtes. Il propose le virement de la somme de 160 euros du compte 615221 (Bâtiments publics) sur le compte 6817 (dotation provisions pour dépréciation des actifs circulant).

A l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve la décision modificative.

II – QUESTION DIVERSES

- a) Le maire informe les conseillers de la nécessité de désigner un référent communal « Pays d'Art et d'Histoire » qui représentera la commune auprès de la Communauté de commune Mellois en Poitou. Ce référent communal peut être désigné parmi les conseillers, les habitants ou les associations. Mme GAUVIN Lysiane, habitante de la commune se propose pour tenir ce rôle. Sa candidature est approuvée.
- b) Un point est fait sur l'organisation des fêtes de Noël par la commune qui auront lieu le 17/12/2022 Il est déterminé le rôle de chacun quant à la préparation, la distribution des invitations dans les boîtes aux lettres, désignation du père-noël, distribution des cadeaux des enfants et des colis pour les anciens de la commune, organisation du goûter).

- c) Le Maire fait un retour sur la formation ADM79 « communes nouvelles – démarche, atouts et contraintes », qu'il a suivi le 17/11/2022 en compagnie du 1^{er} Adjoint. Il présente aux conseillers le diaporama, support de présentation de cette formation.
- d) Le Maire présente le projet de plantation d'une haie arborée fruitière expérimentale par l'association Prom'haie aux conseillers. Etant favorables à ce projet, il autorise le maire à traiter de ce dossier avec l'association.
- e) Un point est fait sur l'appel d'offre pour trouver un maître d'œuvre dans le cadre des travaux du cimetière. Le maire indique que plusieurs personnes ont retiré le dossier mais que pour l'instant personne n'y a donné suite.
- f) Un point est fait sur les recrutements d'un agent recenseur et d'un agent technique (suite au départ à la retraite de l'actuel agent le 01/01/2023). A ce jour, la commune a accepté la candidature de Mme GROLAUD Mélanie pour l'emploi d'agent recenseur et a reçu plusieurs candidatures pour le poste d'agent technique, ces candidatures restant à être étudiées.
- g) La date de la prochaine réunion du conseil municipal sera déterminée ultérieurement.

M. le Maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 22 H 45.

Le secrétaire de séance,
Bernard GRANDIN



Le Maire,
François GRASSWILL

